

#35 - "Communiqué" PDV

Procédure à suivre à l'échelle nationale pour les boissons servies au conducteur désigné

Procédure à suivre à l'échelle nationale pour les boissons servies au conducteur désigné

À compter d'aujourd'hui, nous mettons en œuvre une procédure à suivre à l'échelle nationale pour les boissons servies au conducteur désigné.

Selon le système que vous utilisez au bar, vous suivrez l'une des procédures ci-dessous :

Caisse enregistreuse manuelle : Le gérant ou l'employé doit inscrire les boissons servies au conducteur dans son registre des gaspillages. Le gérant doit signer le formulaire et le transmettre au bureau de la comptabilité des FNP.

PDV : Le gérant ou l'employé entre les boissons dans son registre des gaspillages et le gérant entre ces mêmes quantités dans le système Back-office dans « Perte d'item d'inventaire ». Il doit ensuite imprimer ce rapport, le signer et l'acheminer au bureau de la comptabilité des FNP.